Soutenir les projets de

I'US PALAISEAU TRIATHLON



AVEC LE MÉCÉNAT DE PERSONNES PHYSIQUES

Un partenariat complémentaire au sponsoring d'entreprises et aux aides publiques



• Qu'est-ce que le Mécénat ?

Le mécénat est un soutien apporté sous la forme d'un don financier ou matériel à une association.

Une personne physique ?

Vous, moi, un adhérent, un ami, un parent, un sympathisant du club, un bénévole...



LE PRINCIPE ?

En contrepartie d'un don à un association reconnue d'intérêt général, toute personne physique imposable peut réduire son imposition sur le revenu d'un montant équivalent à 66%* du don réalisé.

De plus, il peut se voir octroyer par l'association d'un avantage de valeur équivalente à 25%** de celle de son don.

Loi n°2003-709 du 1er Août 2003 relative au mécénat

^{*} Dans la limite de 20% de son revenu net imposable.

^{**} Avantage non financier plafonné à 60 €

US PALAISEAU TRIATHLON



UN EXEMPLE:

IMPÔTS

66 €

COÛT POUR LE MÉCÈNE

+9€



100€

25 € MAX

US PALAISEAU TRIATHLON



GAIN POUR LE CLUB

+75€



Pour aller plus loin:

Sur une base de 100 licenciés, une augmentation de cotisation de 9 € générerait 900 € de recettes supplémentaires pour le club.

<u>Sur une base de 100 mécènes</u> à 100 €, ce seront au minimum 7.500 € de recettes supplémentaires pour le club, et un coût de 9 € pour le mécène.



Pourquoi devenir mécène:

- J'attribue une partie de mes impôts sur le revenu et j'agis directement sur son utilisation
- Je diminue le montant à payer de mon impôt sur le revenu
- J'apporte un aide précieuse à l'US Palaiseau Triathlon
- Je soutiens l'ensemble des actions et projets de l'US Palaiseau
 Triathlon
- Je contribue à la pérennisation du club

US PALAISEAU TRIATHLON



Une question ou un Renseignement ?

Contacter le bureau de l'US Palaiseau Triathlon

Bureau@uspalaiseautriathlon.com





